

niers assez de travail productif afin de subvenir aux besoins de leur famille?

L'hon. M. CANNON: Quand mon honorable amie a présenté cette résolution l'an dernier, le ministre de la Justice lui a dit qu'il s'efforcera de la mettre à exécution de son mieux. Il a fait certaines démarches dans ce sens, mais je ne suis malheureusement pas en état de donner de détails. L'on m'a demandé de présenter ces crédits à la Chambre, mais je ne les connais pas aussi bien que le ministre de la Justice. Je suis bien convaincu cependant, que le ministre de la Justice a fait son honorable pour améliorer la situation comme l'honorable représentante l'a demandé l'an dernier.

Mlle MACPHAIL: La loi actuelle est fondée sur l'ancienne idée de la vengeance de l'Etat et je pense que les directeurs des pénitenciers et leurs aides font leur possible dans les circonstances. J'ai certainement été frappée de leur zèle dans le pénitencier que j'ai visité. Tous les directeurs, les matrones et les gardes font leur possible pour contourner la loi, si je peux employer cette expression c'est-à-dire pour essayer de réformer plutôt que de venger, n'ayant recours aux punitions qu'en vue d'aider à la réforme. Je pense que la loi devrait être modifiée pour exprimer le nouvel esprit qui règne aujourd'hui dans les pénitenciers. Chaque année, quand le surintendant fait son rapport, il offre des suggestions. Il a répété les mêmes suggestions bien des fois et j'espère que le ministère de la Justice leur donnera suite. Le brigadier-général Hughes est des plus intéressés à ce sujet. Il consacre tout son temps et son énergie et toutes ses lectures à cette tâche. Il a fait certaines propositions spécifiques depuis plusieurs années, mais elles n'ont pas été mises à exécution. Je ne vois pas d'utilité à ce qu'un homme soit chargé de conseiller le Gouvernement si celui-ci refuse toujours de suivre ses conseils. Ces propositions, qu'il a répétées souvent, sont très importantes. Il y en a six ou sept. L'une d'elles est que l'on donne une certaine somme de travail aux détenus et qu'on les paye pour ce travail. Il demande aussi que l'on donne une certaine formation aux fonctionnaires des pénitenciers, aux gardes et à tous ceux qui ont soin des prisonniers, avant qu'ils entrent en fonctions. Il en a fait une autre que j'oublie, mais je renverrai le ministre au rapport du surintendant des pénitenciers, à qui je suggère des plus respectueusement, ainsi qu'au Gouvernement, de donner suite aux conclusions du brigadier-général Hughes.

(Le crédit est adopté.)

[Mlle Macphail.]

## JUSTICE

Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice, \$88,000.

M. KENNEDY: A quoi ce crédit sera-t-il employé?

L'hon. M. CANNON: Aux affaires en litige. Ce crédit a été diminué de \$50,000 cette année.

L'hon. M. BENNETT: Il était plus considérable l'an dernier à cause de l'affaire du Labrador?

L'hon. M. CANNON: Oui, c'est pourquoi le crédit était plus considérable l'an dernier.

(Le crédit est adopté.)

Pour compléter la révision des statuts du Canada. Les paiements peuvent être faits notwithstanding toute clause des règlements ou de la loi du service civil, \$20,000.

L'hon. M. GUTHRIE: Quand la revision sera-t-elle terminée?

L'hon. M. CANNON: La commission devait terminer ses travaux le 1er janvier dernier. Dans l'automne, alors que j'étais ministre suppléant de la Justice, j'eus une entrevue avec les commissaires et ils me firent remarquer que la législation étant restée en suspens l'an dernier, nos Statuts révisés se trouveraient à ne pas contenir des lois très importantes, si l'on finissait la revision à la fin de l'année. Ils me proposèrent de les continuer dans leurs fonctions afin qu'ils pussent inclure dans les Statuts révisés les lois adoptées à la présente session.

M. McGIBBON: Pourquoi ne pas continuer indéfiniment?

L'hon. M. CANNON: Permettez-moi de conclure mes remarques. Prenons par exemple les modifications apportées au budget de l'an dernier par le budget de cette année, la loi des pensions et toutes les autres lois importantes. Il me semble qu'il ne serait pas raisonnable de demander à la commission de terminer ses travaux sans inclure les mesures adoptées à la présente session. L'honorable député de Calgary-Ouest et le leader de l'opposition en conviendront, il y va de l'intérêt public, et de l'intérêt du barreau également, de faire inclure la législation de cette année dans notre revision et les commissaires m'en donnent l'assurance, en peu de temps ils auront terminé leur travail. Je leur ai demandé s'ils pourraient le terminer pour le 1er juillet, et ils m'ont répondu qu'ils s'efforceront de le faire. J'en assure la Chambre, leur tâche sera accomplie dans un très court délai.

L'hon. M. GUTHRIE: Il est deux projets dont j'ai désespéré de voir la solution: l'un